

Electricity Monthly Survey 2009

Électricité Enquête mensuelle 2009

**Completion of this questionnaire is a
legal requirement under this Act.**

Confidentiel une fois complété
Renseignements recueillis en vertu de
la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du
Canada 1985, chapitre S19.

**En vertu de cette loi, il est obligatoire
de remplir le présent questionnaire.**

Month - Mois

Correct pre-printed information if necessary. – Corriger l'information pré-imprimée si nécessaire.

PURPOSE OF THE SURVEY

To obtain information on the supply of, and demand for, energy in Canada. This information serves as an important indicator of Canadian economic performance, is used by all levels of government in establishing informed policies in the energy area and, in the case of public utilities, is used by government agencies to fulfil their regulatory responsibilities. The private sector likewise uses this information in the corporate decision-making process.

CONFIDENTIALITY

Statistics Canada is prohibited by law from releasing any information from this survey which would identify a person, business, or organization, without their prior consent. The confidentiality provisions of the *Statistics Act* are not affected by either the *Access to Information Act* or any other legislation. Therefore, for example, the Canada Revenue Agency cannot access identifiable survey data from Statistics Canada.

These survey data will only be used for statistical purposes and will be published in an aggregate form only.

DATA SHARING AGREEMENTS

To reduce response burden and to ensure uniform statistics, Statistics Canada has entered into data sharing agreements with provincial and territorial statistical agencies and other government organizations for the sharing of data from this survey. These organizations must keep the data confidential and use them only for statistical purposes. Statistics Canada will only share data from this survey with those organizations that have demonstrated a requirement to use the data.

Agreements to share information from this survey exist under Section 11 of the *Statistics Act* with the statistical agencies of Newfoundland and Labrador, Nova Scotia, New Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia and the Yukon, regarding business establishments located or operating in their respective jurisdiction. These statistical agencies have the legislative authority to collect this information on their own or jointly with Statistics Canada. Their legislation also contains the same confidentiality protection and outlines similar penalties for disclosure of confidential information as the federal *Statistics Act*.

Agreements to share information from this survey exist under Section 12 of the *Statistics Act* with the statistical agencies of Prince Edward Island, the Northwest Territories and Nunavut, regarding business establishments located or operating in their respective jurisdiction, and with Natural Resources Canada, Environment Canada and the British Columbia Ministry of Energy, Mines and Petroleum Resources. Under Section 12, you may refuse to share your information with any of these organizations by writing a letter of objection to the Chief Statistician and returning it with the completed questionnaire. Please specify the organization with which you do not want to share your data.

DATA LINKAGE

To enhance the data from this survey, Statistics Canada may combine it with information from other surveys or from administrative sources.

INSTRUCTIONS

This schedule is to be completed and returned to Statistics Canada, Manufacturing and Energy Division, Energy Section, Jean Talon Building, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 by **the 20th of the following month**. If you require assistance in the completion of the questionnaire, contact the Energy Section by telephoning **(613) 951-3519**, or by fax at **(613) 951-9499**.

Report only **net metered flows**.

Fax or Other Electronic Transmission Disclosure

Statistics Canada advises you that there could be a risk of disclosure during the facsimile or other electronic transmission. However, upon receipt of your information, Statistics Canada will provide the guaranteed level of protection afforded all information collected under the authority of the *Statistics Act*.

CERTIFICATION

I certify that the information contained herein is substantially complete and correct to the best of my knowledge and belief.



Signature _____

Date _____

BUT DE L'ENQUÊTE

Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les paliers de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées; les organismes gouvernementaux l'utilisent également pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel.

CONFIDENTIALITÉ

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi. L'Agence du revenu du Canada ne peut accéder à aucun dossier d'enquête individuel de Statistique Canada.

Tous les résultats d'enquête sont soigneusement soumis à une sélection préliminaire avant leur publication afin de s'assurer qu'ils ne peuvent être utilisés dans le but d'extraire des renseignements sur une entreprise particulière.

ENTENTES SUR LE PARTAGE DE DONNÉES

Afin d'alléger le fardeau des répondants et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux afin de partager les données de cette enquête. Ces organismes doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada ne partagera les données de cette enquête qu'avec les organismes qui ont démontré la nécessité de les utiliser.

Il existe des ententes sur le partage des données tirées de cette enquête en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* avec les organismes statistiques de Terre-Neuve et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon concernant les établissements situés ou ayant des activités dans leur secteur de compétence. Ces organismes statistiques ont l'autorité législative nécessaire pour recueillir eux-mêmes ce genre de données ou les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Leurs lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, il existe des ententes sur le partage des données avec les organismes statistiques de l'Île du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut concernant les établissements situés ou ayant des activités dans leur secteur de compétence et avec Ressources naturelles Canada, Environnement Canada, et le ministère de l'énergie, des mines et des ressources pétrolières de la Colombie-Britannique. En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'un de ces organismes en écrivant une lettre d'opposition au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser l'organisme avec qui vous ne voulez pas partager vos données.

COUPLAGE DE DONNÉES

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

INSTRUCTIONS

Ce rapport devrait être rempli et retourné à Statistique Canada, Division de la fabrication et de l'énergie, Section de l'énergie, Édifice Jean Talon, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 au plus tard **le 20e jour du mois suivant**. Si vous avez besoin d'aide pour compléter le questionnaire, veuillez contacter la Section de l'énergie par téléphone au **(613) 951-3519**, ou par télécopieur au **(613) 951-9499**.

Indiquer seulement les quantités **nettes** relevées par les compteurs.

Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

ATTESTATION

Je certifie que les renseignements indiqués dans le présent rapport sont, autant que je le sache, complets et exacts.

Name of signer (please print) Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)		Official position of signer Fonction officielle du signataire	E-mail address - Adresse électronique
Name of contact for further information Pour plus de renseignements contacter	Fax – Télécopieur	Telephone – Téléphone	Extension Poste

		MW.h
1. ELECTRICITY GENERATED (Net - exclude station service)		
ÉLECTRICITÉ PRODUITE (Nette sans l'entretien de la centrale)		
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Note: These generation figures should aggregate to Schedule #4 annual figures.</p> <p>Nota: Ces chiffres de production doivent se concorder aux chiffres rapportés sur le questionnaire annuel # 4.</p> </div>		
Hydro - Hydraulique	1.1	
Steam - Vapeur	1.2	
Nuclear - Nucléaire	1.3	
Internal combustion - Combustion interne	1.4	
Combustion turbine - Turbine à combustion	1.5	
Tidal - Marémotrice	1.6.1	
Wind - Éolienne	1.6.2	
Other (specify) - Autre (préciser).....	1.6	
Total net generation - Production totale nette ...	1.9	
2. GROSS RECEIPTS OF ELECTRICITY FROM OTHER PROVINCES		
(include inadvertent, exchange, etc.)		
RÉCEPTIONS BRUTES D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT D'AUTRES PROVINCES		
(comprenant involontaire, échange, etc.)		
_____	2.1	
_____	2.1	
_____	2.1	
_____	2.1	
Total	2.2	
3. GROSS RECEIPTS OF ELECTRICITY FROM THE UNITED STATES		
(not required unless specified)		
RÉCEPTIONS BRUTES D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT DES ÉTATS-UNIS		
(non requis à moins que ce ne soit spécifié)		
Purchases - Achats		
Other - Autre	3.3	
Total	3.9	
4. GROSS DELIVERIES OF ELECTRICITY TO OTHER PROVINCES		
LIVRAISONS BRUTES D'ÉLECTRICITÉ À D'AUTRES PROVINCES		
(a) Firm - Régulières		
_____	7.1	
_____	7.1	
_____	7.1	
(b) Interruptible		
_____	7.2	
_____	7.2	
_____	7.2	
Total	7.3	
5. GROSS DELIVERIES OF ELECTRICITY TO THE UNITED STATES		
(not required unless specified)		
LIVRAISONS BRUTES D'ÉLECTRICITÉ AUX ÉTATS-UNIS		
(non requis à moins que ce ne soit spécifié)		
Firm - Régulières		
Interruptible	8.2	
Other - Autre	8.3	
Total	8.9	
Statistics Canada use - À l'usage de Statistique Canada (1.9 + 2.2 + 3.9 - 7.3 - 8.9)	20.0	